

par alcoolisme. Ce chiffre est au-dessous de la réalité, puisqu'on compte déjà une dizaine de décès par alcoolisme à Lausanne.

L'alcoolisme se termine si souvent par la *phtisie*, que l'on juge de ses ravages par la léthalité tuberculeuse.

Celle-ci a peu varié depuis le siècle dernier.

En 1866, on comptait 74 phtisies sur mille décès. De 1877 à 1893, la moyenne est de 87 phtisies sur mille décès, avec des variations annuelles allant de 74 à 100.

Sur 7637 morts par tuberculose, de 1877 à 1893, on compte 3981 hommes (52.13 %) et 3656 femmes (47.87 %). L'alcoolisme ne paraît donc pas avoir beaucoup favorisé l'éclosion de la tuberculose.

La mortalité générale du canton (sans les mort-nés) diminue assez régulièrement depuis quelques années. Elle a été dans les périodes de :

1871 à 1875	de	24.4	‰
1876 à 1880	"	22.3	"
1881 à 1885	"	21	"
1886 à 1890	"	20.3	"
1891 à 1895	"	20.2	"
en 1896	"	18.9	"
" 1897	"	18.2	"

Elle n'indique pas un pays ruiné par l'intempérance.

Nous avons établi dans la démographie des districts que l'alcoolisme ne prédomine pas dans le vignoble.

Les décès d'adultes âgés de 20 à 40 ans sont légèrement plus nombreux dans le canton de Vaud (2.49) que dans le reste de la Suisse (2.37), du moins dans l'année 1888. L'alcoolisme ne peut en être la cause, car, de 1881 à 1893, il y a eu en moyenne 143 décès masculins et 143 féminins de jeunes gens âgés de 20 à 29 ans, et 169 décès masculins et 141 décès féminins de personnes de 30 à 39 ans, soit 119 décès d'hommes pour 100 décès de femmes.

Il faut cependant remarquer que les *veuves* sont relativement en plus grand nombre dans le canton de Vaud que dans les autres cantons suisses. En 1888, sur mille femmes possédant la majorité matrimoniale, on comptait 152 veuves dans le canton de Vaud et 131 en Suisse.

Les causes de cette viduité sont multiples et demanderaient à être étudiées d'une manière spéciale. On peut néanmoins supposer que l'alcoolisme en est une des causes les plus actives.

*Suicides.* La fréquence désolante des suicides ne tend pas à diminuer, et il n'est pas douteux qu'un grand nombre de ces suicides a l'alcoolisme pour cause. En adoptant l'estimation du D<sup>r</sup> Guillaume, pour la Suisse, il faudrait mettre annuellement une trentaine de suicides sur le compte de l'intempérance.

### L'influence de l'alcoolisme sur le développement de la race.

D'après le dénombrement des enfants faibles d'esprit, en âge de fréquenter l'école, suivant l'enquête de mars 1897 („Statistique suisse“, 114<sup>e</sup> livraison), il existe, dans le *canton de Vaud*, 191 idiots, crétins, sourds-muets, aveugles ou moralement abandonnés, soit 7.4 sur 10,000 habitants.

On en compte en Suisse 2379, soit 7.9 sur 10,000 habitants.

La mortalité dans la première année de la vie n'offre rien d'exceptionnel.

On ne peut juger du développement de la jeunesse que par les résultats des visites sanitaires au moment du recrutement.

Les tableaux dressés par l'administration militaire montrent que sur cent adolescents vaudois, de 19 ans, 70 sont aptes au service militaire (63 % pour l'ensemble de la Suisse).

Il n'y a donc pas une dégénérescence collective due à l'alcoolisme.

### Consommation des boissons dans le canton de Vaud.

*Vin.* D'après l'„Annuaire officiel du canton de Vaud“ de 1869, la récolte du vin vaudois a été de 29 millions de pots (43,500,000 litres) et la consommation du vin de 65 pots (97 litres) par tête.

De 1886 à 1895, le rendement annuel du vignoble vaudois a été en moyenne de 35,488,300 litres, représentant une valeur de 15 millions de francs („Annuaire statistique suisse“, 1896).

D'après les notes qu'a bien voulu me communiquer M. Gilliéron-Duboux, chef du service de statistique agricole du Département de l'agriculture et du commerce, le 20 % de la production totale du vignoble est consommé par le producteur et son personnel d'exploitation; le 25 % suffit au service des hôtels, auberges et débits du canton; le 55 % est exporté essentiellement dans les autres cantons de la Suisse.

Ces proportions ne sont qu'approximatives, car M. Gilliéron estime qu'on ne peut „s'aventurer“ à fixer le chiffre de consommation de vin, par habitant. Il ne doit pas être beaucoup plus élevé que celui de la Suisse, qui est de 75 litres par année. Ce qui lui paraît certain, c'est que depuis 30 ans, dans le vignoble et tout particulièrement à Lavaux, la consommation du vin a beaucoup diminué. Il l'attribue aux obligations nouvelles de la vie économique et à l'élévation du prix du vin; on „vend“ davantage. Il n'y a plus, comme jadis, des ivrognes de carrière dans le vignoble. Le développement des sociétés de musique, de chant, de gymnastique, des sociétés dramatiques, etc., a détourné la jeunesse des auberges et des „parties de cave“.

On boit moins de vin à la montagne qu'à la plaine, mais d'autre part on y consomme davantage d'eau-de-vie.

Il entre beaucoup de vins étrangers, mais il n'en reste qu'une faible quantité dans le canton.

Les chiffres donnés par M. *Quidort* („Question de l'alcoolisme“, Lausanne, imprimerie Borgeaud, 1893) n'ont pas de base solide.

S'il est possible de savoir la quantité de vin récoltée ou introduite dans le canton, il n'existe actuellement aucune statistique qui permette de connaître exactement le nombre d'hectolitres exportés.

*Cidre.* Depuis quelques années le canton de Vaud importe passablement de cidre de la Suisse orientale. On en fabrique de plus en plus dans nos campagnes. Ce cidre est mélangé à du vin rouge étranger pour la consommation des ménages et pour les ouvriers (Gilliéron-Duboux).

Cette consommation ne contribue pas à l'alcoolisme.

*Bière.* L'usage de la bière est moins répandu dans le canton de Vaud que dans les cantons du nord de la Suisse. En 1895, les *Brasseries vaudoises* ont produit („Annuaire statistique suisse“ 1896, page 130) 38,579 hectolitres de bières et en ont exporté 1298 hectolitres. L'importation de bière était, en 1891, de 2,992,864 kilogrammes, d'après le rapport de M. Delessert (loc. cit., page 397).

Le calcul ferait donc supposer une consommation annuelle d'environ 26 litres par habitant.

M. Denis estime que la consommation a été en augmentant en Suisse et est arrivée, en 1892, à 50 litres par tête.

En 1895, cette consommation a été de 58 litres.

*Alcool.* D'après M. Denis,<sup>1)</sup> la consommation de l'alcool, sous forme de liqueurs, en Suisse, de 9 litres par tête en 1885, et tombée à 6 litres en 1894, depuis le monopole fédéral. — Cette diminution tient-elle au monopole et à l'action des sociétés de tempérance, ou peut-être n'est-elle qu'apparente et ne faut-il pas compter avec la contrebande et les fraudes qui diminuent la vente officielle de l'alcool?

On ne peut savoir la quantité d'alcool consommé dans le canton de Vaud. Les chiffres contenus dans *les Rapports du Conseil fédéral sur la Régie des alcools* ne donnent que l'image de la répartition géographique du trafic et ne fournissent pas une statistique exacte de la consommation dans les divers cantons.

Il s'est vendu par la Régie fédérale:

	En 1895	En 1896
	Litres	Litres
Pour l'ensemble de la Suisse et par tête	2.1	2.1
Pour le canton de Vaud	1.4	1.2

<sup>1)</sup> „Recherches sur la consommation des boissons distillées et fermentées dans différents pays“, par Jules Denis. Genève. 1895.

Les districts dans lesquels la Régie a le plus livré d'alcool ne sont pas ceux où il en a été bu en plus forte quantité. Ainsi Morges (3.6 litres en 1895, 2.9 litres en 1896) et Lausanne (3 litres en 1895, 2.7 litres en 1896) n'ont une moyenne si élevée que parce qu'il existe dans ces localités des marchands de gros et des industries importantes; le chiffre de leurs exportations n'est pas connu.

*Eaux-de-vie.* M. Delessert (Rapport cité) fixe la consommation d'eaux-de-vie, en 1891, à 247,800 kilogrammes.

La production moyenne d'eaux-de-vie d'après la „Statistique de l'Institut agricole“ (Rapport de 1889 à 1896) est de 2538 hectolitres. De ce nombre 1177 hectolitres proviennent de la distillation des fruits (cerises, prunes, poires) et 1361 hectolitres proviennent de la distillation des lies et du marc.

Le prix moyen de l'hectolitre d'eau-de-cerises étant de fr. 233, celui de l'eau-de-vie de fr. 159, cela représente une production annuelle de fr. 480,640.

Nous avons cherché à déterminer par le calcul la quantité d'eau-de-vie qui peut être retirée des lies et du marc de la récolte moyenne des vignes du canton de Vaud.

M. le Dr *Seiler*, chef du laboratoire du contrôle des boissons, a eu l'obligeance de nous donner les renseignements nécessaires à cette estimation.

La *lie* représente le 5 pour cent du *moût*. La distillation de la lie donne le 18 % d'eau-de-vie à 48 °.

Le *marc* représente le 10 % environ du vin. Il donne à la distillation le 10 % de son volume d'eau-de-vie à 48 °.

La récolte moyenne de ces dix dernières années étant de 35 millions de litres de moût, on obtiendrait 1,750,000 litres de *lies* donnant 315,000 litres d'eau-de-vie, 3,500,000 litres de *marc* donnant 350,000 litres d'eau-de-vie, c'est-à-dire 665,000 litres d'eau-de-vie ou 332,500 litres d'alcool à 96 ° environ.

Ces chiffres théoriques doivent être considérablement diminués par les faits suivants:

- 1° Le 25 % de la récolte est exporté avec les lies.
- 2° Après le soutirage, au lieu de 5 %, il ne reste que le 3.5 % de lies à distiller (Gilliéron-Duboux).
- 3° Le rendement ordinaire de la distillation des lies n'est en pratique dans les campagnes que du 12 % (enquête de M. Rochat, instituteur).
- 4° Une partie du marc (15 % environ) sert à faire de la piquette, une autre est consommée par le bétail; soit environ 20 % de marc qui n'est pas distillé.

Avec ces restrictions, la production d'eau-de-vie de lies serait de 110,250 litres; celle d'eau-de-vie de marc de 280,000 litres, soit en alcool à 90 °, de 195,000 litres.

On ne connaît pas la quantité exportée.

**Statistique des établissements pour la vente en détail des boissons alcooliques.**

La loi du 8 septembre 1893 institue 4 genres de patentes.

La patente A donne le droit de vendre, pour être consommées sur place ou emportées, des *boissons alcooliques non distillées*. Il faut posséder cette patente pour obtenir l'autorisation de vendre dans les mêmes conditions des *boissons alcooliques distillées* (patente B).

La plupart des établissements ont les deux patentes.

La patente C' donne le droit de vendre, pour être emportées, des boissons alcooliques non distillées. Elle est accordée aux marchands de vins, marchands de comestibles, pharmaciens, droguistes, liquoristes et épiciers. Ces personnes peuvent demander la patente C'' pour la vente à l'emporté de boissons alcooliques distillées.

*Statistique au 1<sup>er</sup> janvier 1897.*

Districts	Population	Nombre de patentes A	Nombre de patentes A pour 1000 habitants	Nombre d'habitants pour 1 patente A	Nombre de patentes C'	Nombre d'habitants pour 1 patente C'
Aigle . . .	19,484	110	5.7	177	10	1948
Aubonne . . .	8,283	48	5.8	173	2	4142
Avenches . . .	5,364	35	6.5	153	1	5364
Cossonay . . .	11,500	69	6	166	4	2875
Echallens . . .	9,812	50	5.1	196	3	3271
Grandson . . .	14,565	65	4.4	224	7	2109
Lausanne . . .	46,079	269	5.8	171	81	568
La Vallée . . .	5,566	34	6.1	164	1	5566
Lavaux . . .	9,863	61	6.2	161	1	9863
Morges . . .	14,574	85	5.8	171	6	2329
Moudon . . .	12,741	71	5.6	179	4	3185
Nyon . . .	13,978	98	7	142	7	1997
Orbe . . .	13,836	95	6.8	146	4	3459
Oron . . .	6,385	43	6.7	148	2	3192
Payerne . . .	10,971	67	6.1	164	2	5485
Pays-d'Enhaut	4,515	25	5.5	181	2	2257
Rolle . . .	6,231	36	5.7	173	3	2077
Vevey . . .	28,732	245	8.5	113	52	552
Yverdon . . .	16,711	104	6.2	161	12	1376
1897 : Canton	259,000	1610	6.2	161	204	1269
1898 : "	264,267	1706	6.4	152	220	1201
1899 : "	266,994	1737	6.5	153	222	1202

**Statistique des colonies de détention.**

Les colonies agricoles et industrielles d'*Orbe* et de *Payerne* reçoivent les condamnés pour vagabondage, pour mendicité, pour violation des devoirs envers la famille, ceux qui, étant en état habituel d'ivresse, laissent leur famille à la charge de la commune ou

causent des scandales publics. (Loi du 17 mai 1875 sur l'organisation des établissements de détention; art. 29.)

**Effectif :**

Le 31 décembre 1877 . . .	149
„ 31 „ 1878 . . .	127
„ 31 „ 1879 . . .	146
„ 31 „ 1880 . . .	149
„ 31 „ 1881 . . .	157
„ 31 „ 1882 . . .	155
„ 31 „ 1883 . . .	143
„ 31 „ 1884 . . .	166
„ 31 „ 1885 . . .	159
„ 31 „ 1886 . . .	116
„ 31 „ 1887 . . .	112
„ 31 „ 1888 . . .	95
„ 31 „ 1889 . . .	80
„ 31 „ 1890 . . .	79
„ 31 „ 1891 . . .	103
„ 31 „ 1892 . . .	95
„ 31 „ 1893 . . .	102
„ 31 „ 1894 . . .	88
„ 31 „ 1895 . . .	87
„ 31 „ 1896 . . .	72
„ 31 „ 1897 . . .	56
„ 31 „ 1898 . . .	76

M. le conseiller d'Etat *Virieux* attribue la diminution considérable des condamnés à l'influence salutaire des sociétés d'abstinence.

**Lutte contre l'alcoolisme.**

L'alcoolisme doit être combattu par les moyens suivants :

**1° Vulgarisation de la connaissance des effets physiologiques et pathologiques des boissons alcooliques, par l'enseignement dans les écoles, par des conférences publiques et par des brochures spéciales.**

Le Département de l'Instruction publique a distribué dans les écoles du canton le manuel de tempérance de M. Denis.

La conférence du D<sup>r</sup> *Combe* sur l'„Alcoolisme de l'enfant“ (brochure, agence de l'Espoir, Lausanne, 1896) a été largement répandue.

La savante étude de MM. *Chuard* et *Seiler* : „Contribution à la connaissance des vins vaudois. Note historique et statistique. Analyse.“ Brochure de 70 pages publiée sous les auspices du Département de l'agriculture et du commerce (Lausanne, imprimerie Regamey, 1876) permet d'apprécier les qualités des vins vaudois, qui représentent le type d'une agréable et saine boisson.

L'abstinence absolue des boissons fermentées s'impose pour les enfants, pour les personnes prédisposées